

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_185

**Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'aménagements paysagers et en faveur de la biodiversité des abords de la halle marchande de la commune de Steenvoorde au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)**

**Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (56) :**

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

**Procurations (19) :**

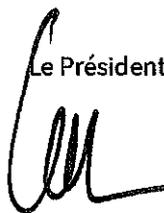
Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

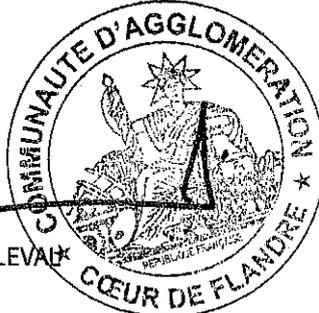
**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_185

**Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'aménagements paysagers et en faveur de la biodiversité des abords de la halle marchande de la commune de Steenvoorde au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de Cœur de Flandre agglo qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du budget primitif de Cœur de Flandre agglo concernant l'année 2024 ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31 % selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La commune de Steenvoorde sollicite Cœur de Flandre agglo au titre du fonds de concours PACES pour la réalisation d'aménagements paysagers et biodiversité aux abords de la nouvelle halle marchande (en construction).

Cette opération répond aux enjeux de transition écologique sur différents aspects :

- aménagement sur une friche d'un ancien EPHAD (terrain inoccupé depuis le 14 octobre 2015),
- renaturation de ce délaissé de 6 380 m<sup>2</sup> (superficie de l'ancien EPHAD était de 1 600 m<sup>2</sup> en comparaison avec l'aménagement de la nouvelle halle marchande avec local clos qui sera d'une surface totale de 451 m<sup>2</sup>)
- transformation d'un espace comprenant 3 580 m<sup>2</sup> de surface minérale imperméable et 2 800 m<sup>2</sup> de surface végétale vers un nouvel ensemble comprenant 1 080 m<sup>2</sup> de surface minérale imperméable, 1 500 m<sup>2</sup> de surface minérale perméable et 3 800 m<sup>2</sup> de surface végétale,
- plantation d'arbres tiges et cépées, d'arbres fruitiers de haute tige (cerisiers, pommiers, poiriers : plusieurs variétés différentes), plantes de massifs, plantes grimpantes, de bulbes et d'ensemencement fleuri...
- aménagements de sentiers de mobilité douce et d'un parking végétalisé perméable.

Le coût du projet est estimé à 868 000 € hors taxes.

La commune de Steenvoorde bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 17 % (taux fixe de participation de 15 % + taux variable de 2 % lié au coefficient d'écart de richesse - données 2024).

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglo est de 100 000 € soit 12 % du coût total du projet.

La commune a sollicité plusieurs autres financements publics auprès de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord.

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		Part
Travaux préliminaires	55 461,81€	Région Hauts-de-France ACTES redynamisation	425 320 €	49 %
Terrassements	63 110 €			
Réseaux divers	7 100 €	Département du Nord – ADVB 2024	130 200 €	15 %
Assainissement	48 429,12 €			
Bordurations	38 218,40 €			
Fondations et revêtements de sol	478 702 €	PACES Cœur de Flandre agglo	100 000 €	12 %
Mobilier	88 117,35 €			
Espace verts	78 274,28 €	Commune de Steenvoorde	212 480 €	24 %
Entretiens des espaces verts	10 587,04 €			
<b>Total général</b>	<b>868 000 €</b>	<b>Total général</b>	<b>868 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Il vous est proposé :**

- de verser à la commune de Steenvoorde un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour l'aménagement paysagers des abords de la halle marchande,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
  - 40 % au démarrage des travaux,
  - 40% à la réception des travaux,
  - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,

A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Nathalie DEBOUDT

Valentin BELLEVAL